

Mise en place d'une stratégie cohérente pour la préservation de la qualité de l'air



Système national de suivi de la qualité de l'air dans les villes et les agglomérations urbaines

TUNIS, 12 JUIN 2008 - Un séminaire sur la stratégie tunisienne en matière de préservation de la qualité de l'air « du curatif au préventif », a été organisé, jeudi à Tunis, à l'initiative de l'agence nationale de protection de l'environnement (ANPE).

Cette manifestation a pour objectif la consolidation du système national mis en place pour la protection de la qualité de l'air.

La stratégie tunisienne en matière de lutte contre la pollution de l'air, s'articule autour de trois axes principaux, à savoir la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles, la lutte contre la pollution et les nuisances et la promotion de la qualité de vie.

Ouvrant les travaux de cette manifestation, M.Nadhir Hamada, ministre de l'Environnement et du développement durable, a mis l'accent les efforts déployés par la Tunisie en matière de lutte contre la pollution, et notamment la mise en place en 2007, de la loi sur la qualité de l'air.

Cette loi, souligne encore le ministre, comporte plusieurs disposition, relatives, notamment à la mise en place d'un système national de suivi de la qualité de l'air dans les villes et les agglomérations urbaines et la fixation des critères d'élaboration des programmes de préservation de la qualité de l'air au sein des agglomérations urbaines.

Le ministre a, par ailleurs, fait remarquer que compte tenu de l'importance que la Tunisie accorde à la préservation de la qualité de l'air dans le programme de protection de l'environnement, une stratégie cohérente a été mise en place afin de promouvoir ce système.

Elle consiste, a-t-il précisé, en l'identification et le contrôle des secteurs et régions qui connaissent une grande activité industrielle et une importante circulation et l'appui aux entreprises pour accéder aux normes techniques en la matière et l'intensification de la réalisation des audits énergétiques.

S'agissant de la coopération internationale en matière de sauvegarde de l'environnement et d'échange d'expertises, le ministre a rappelé que la Tunisie a signé en avril 2008, un accord de coopération avec la Corée du sud, outre l'adhésion à la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

M.Hamada a rappelé que la mise en place d'une unité spécialisée dans la protection de la couche d'ozone au sein de l'ANPE, en coopération avec plusieurs structures et organisations internationales et régionales, a permis l'élaboration de 44 projets moyennant des investissements de l'ordre de 9,84 millions de dollars.